

Date de la convocation : 25 août 2011

Présents : BILLOT Maryse ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis, JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés : PRAOM Christian procuration à Benoit HUFSCMITT,
BOBILLIER Christine procuration à Dominique PEYRARD.

Régis RENAUDE a été désigné secrétaire.

Le Conseil municipal se réjouit de la naissance de Maëlia, fille de Nicolas FLORIN, agent au service technique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 JUIN 2011

Benoit HUFSCMITT fait part de la remarque de Christian PRAOM : il regrette que la discussion concernant le choix des membres de la commission P.L.U. n'ai pas été rapportée dans son intégralité.

Le compte-rendu du 29/06/2011 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

- Samedi 3 septembre **de 10 h à 21 h** Fête de l'Afrique, organisée par LACIM, au centre du village.
 de 14 h à 16 h Forum des Associations, Espace du Marais
 à 14 h « Parties de Campagne », visite commentée du Creux sous Roche
 organisée par la C.A.G.B.
- Dimanche 4 septembre **à 14 h** Passage de la Ronde de l'Espoir, devant la mairie.
- Mercredi 7 septembre **à 17 h** Cinéma «Kung Fu panda», Espace du Marais.
 à 20 h Cinéma «Harry Potter et les Reliques de la Mort», Espace du Marais.
- Dimanche 25 septembre **toute la journée** Vide grenier Espace du Marais

Les séances cinéma du 5 octobre sont annulées.

Visites du Marais organisées par le Syndicat du Marais :

- Samedi 10 septembre **9 h à 12 h**
 13 h 30 à 17 h 30
- Vendredi 30 septembre **13 h 30 à 17 h 30**

Renseignements et inscription obligatoires auprès du Syndicat du Marais, 1 rue de l'Ecole à LA VEZE - 03.81.55.48.75.

2. Soirée du 13/07/11 : bilan

Malgré une météo incertaine, le tir du feu d'artifice, le pique-nique citoyen, la représentation de la Batterie Fanfare, la soirée dansante ont été appréciés du public.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers, la Batterie Fanfare, les membres du C.C.A.S, les agents communaux et les élus, qui ont apporté leur aide à la réussite de cette fête sont vivement remerciés.

3. Forum des associations du 03/09/11

Samedi, le forum annuel des associations aura lieu à l'Espace du Marais de 14 à 16 h. Dix-sept associations seront présentes afin de faire découvrir leurs activités et éventuellement prendre des inscriptions.

A 15 h, l'association Familles Rurales présentera une nouvelle activité de danse country.

4. Ronde de l'Espoir du 04/09/11

Dimanche, la Ronde de l'Espoir fait une halte devant la mairie à 14 h. Elle recevra les dons qui auront été récoltés. En partenariat avec la Ligue contre le Cancer, cette association contribue, au travers des dons qu'elle va récolter tout au long du parcours, à la Maison des familles initiée par Semons l'Espoir, à l'aide à la recherche et à l'accompagnement des malades entre autre. Une collation leur sera servie.

5. Vide-greniers du 25/09/11

Le vide-greniers annuel aura lieu dimanche 25 septembre 2011 à l'Espace du marais. 67 inscriptions sont déjà enregistrées. A cette occasion, l'O.M.S. mettra en vente des ouvrages issus du désherbage de la médiathèque ainsi que des pupitres scolaires. L'association des Boulistes de Saône proposera une buvette et une petite restauration. La commission a besoin de bénévoles toute au long de la journée.

6. L'art sur un plateau : présentation de la 1^{ère} exposition

La première exposition de la trilogie sera visible à la Médiathèque dès samedi 3/09/11 et jusqu'au jeudi 29/09/11. Julie CLEMENT, photographe de talent proposera ses clichés sur les villes, gens d'ailleurs ou de chez nous. Le vernissage est programmé le mardi 13 septembre à 18h00.

7. Modification du service de la médiathèque à compter du 1er septembre 2011

Suite aux diverses réflexions et constatations qui ont été faites, la commission propose de modifier les horaires d'accueil au public à la médiathèque. Afin de recevoir dans de meilleures conditions les parents pendant le temps scolaire, la médiathèque ouvrira au public le jeudi matin de 9h00 à 12h00. Par contre, au vu du manque important de fréquentation le samedi après-midi, la médiathèque sera fermée.

Le service de la médiathèque sera entièrement réorganisé : Brigitte Voiron aura un bureau en mairie à côté des services finances et administratifs, afin d'effectuer toutes les tâches : suivi des commandes, des factures, des adhésions. L'entretien des ouvrages se fera dans l'atelier de la médiathèque. Elle assurera l'accueil des classes trois après-midi par semaine. L'accueil du public sera assuré par Linda HARBAOUI à raison de 14 h hebdomadaires.

Les nouveaux horaires et changements du poste de Brigitte Voiron interviendront après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Mathieu GOGUEL s'étonne qu'il soit proposé un agent supplémentaire à la médiathèque alors qu'un seul agent pouvait assurer ce travail par le passé.

M. le maire rappelle que Linda HARBAOUI est contractuelle, que la commune a bénéficié d'aides dans le cadre de son embauche en C.A.E. pendant une année. Il est judicieux de proposer un C.D.D. pour compléter la formation de Linda HARBAOUI et profiter de ses compétences au sein de la commune.

Cette réorganisation montre la volonté communale d'amplifier le service offert à la population en rajoutant ½ poste dédié à la culture.

Le Conseil municipal accepte ces nouveaux aménagements de postes et d'horaires.

Les pressions faites par certains administrés aux élus, ou à certains agents ne doivent pas faire oublier que toutes les décisions prises par le Conseil municipal n'ont qu'un seul but, l'intérêt général.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas répondre à la demande de rendez-vous faite par tract en début de séance à propos du service médiathèque.

8. Jumelage : accueil de la délégation allemande les 14 - 15 - 16 octobre

Pour fêter le 40^{ème} anniversaire du jumelage avec HECKENDALHEIM, des festivités auront lieu les 14, 15 et 16 octobre en présence de nos amis allemands.

Chaque famille d'HECKENDALHEIM sera parrainée et accueillie par une famille, hébergée par elle-même ou à l'hôtel suivant son souhait.

L'organisation et le financement de ces journées sera pris en charge par le Comité de jumelage, des partenaires privés, (plus de 38 artisans et commerçants participent aux encarts publicitaires du programme) et la commune.

Le coût global des dépenses est estimé à 9 000 €.

Une demande de participation de la commune à hauteur de 3 000 € ainsi que le cadeau d'accueil, l'organisation des réceptions officielles, la plaque de commémoration.

Emilio JUAREZ présente le programme des trois jours qui est disponible sur le site de la commune.

Après étude du plan de financement et en accord avec le représentant du Comité de jumelage, il est proposé au Conseil municipal :

- de verser dans les meilleurs délais une subvention exceptionnelle au Comité de jumelage de 1 500 €,
- d'accepter le principe d'une subvention complémentaire qui pourra être versée jusqu'à 1 500 € au vu du bilan financier de l'opération présenté par le Comité de jumelage,

Les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2011. (Point 11 de ce présent compte-rendu)

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

9. Cotisation AFCCRE 2011

Patrick SAILLARD, rappelle les buts de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe :

- obtenir, renforcer et défendre l'autonomie des collectivités territoriales,
- faciliter leur gestion et contribuer à leur prospérité,

- développer l'esprit européen dans les collectivités territoriales, communes, départements et régions, afin de promouvoir une fédération des états européens basée sur l'autonomie des collectivités territoriales,
- assurer une participation et la représentation des collectivités territoriales dans les organismes européens et internationaux,
- œuvrer pour que le Comité des Régions de l'Union européenne, assemblée représentative des collectivités locales et régionales, dispose d'une autonomie et d'un pouvoir plus large au sein des institutions européennes,
- œuvrer pour que le Parlement européen devienne une assemblée législative de plein exercice,

Afin de soutenir le Comité de jumelage, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le montant de la cotisation 2011 pour un montant de 349 €, (forfait de 233 € + 0.037 € par habitant).

Les crédits correspondants sont inscrits au compte 6558 du budget principal 2011.

Adopté à l'unanimité.

10. Proposition d'achat parcelle n° AM 31

M. le maire expose aux membres du Conseil municipal que l'Etat propose la vente d'une parcelle située en bordure de la rue de l'Industrie.

Il est proposé au Conseil municipal, de

- décider l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 31 de 282 m²,
- accepter le prix d'acquisition à 30 €, sous couvert de l'estimation de France Domaine demandée le 25 août,
- dire que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- autoriser M. le maire à signer les actes relatifs à cette acquisition,
- dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011,

Adopté à l'unanimité.

11. DMB : pour ouvrir les comptes relatifs à l'appel de fonds de l'emprunt

Il est proposé une D.M.B. afin d'ouvrir des crédits au budget principal :

- Régularisation de compte suite à concrétisation de l'emprunt et suite au vote d'un acompte pour la subvention au Comité de jumelage.

BUDGET PRINCIPAL - D.M.B. n° 2			Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT						
D 8574	65	Subvention de fonct. Aux associations ...		1 500.00		
D 022	022	Dépenses imprévues	1 500.00			
D 627	62	Services bancaire et assimilés		7 000.00		
D 6618	66	Intérêts des autres dettes		10 000.00		
D 7322	73	Dot. de solidarité communautaire				1 200.00
D 7381	73	Taxe add. aux droits de mutation				2 800.00
R 74748	74	Participation des autres communes				2 000.00
R 74833	74	Etat - compensation CET				11 000.00
Total			1 500.00	18 500.00	0.00	17 000.00
INVESTISSEMENT - opération d'ordre						
D 2313	041	Immos en cours-constructions		710 000.00		
D 2315	041	Immos en cours-inst. techniques	710 000.00			
Total			710 000.00	710 000.00	0.00	0.00
INVESTISSEMENT - opérations réelles						
D 202	20	Frais doc. urbanisme, numérisation		27 500.00		
D 2031	20	Frais d'études	11 100.00			
R 1348	13	Autres subventions				16 400.00
D 2031	20	Frais d'études	431 285.00			
D 2313	23	Immos en cours-constructions		431 285.00		
D 2313	23	Immos en cours-constructions		40 012.00		
R 1641	16	Emprunts en euros			959 988.00	
R 16441	16	Opérations afférentes à l'emprunt assortis d'une option de tirage				1 000 000.00
Total			442 385.00	498 797.00	959 988.00	1 016 400.00

Adopté par 16 voix pour, 1 voix contre (Mathieu GOGUEL).

12. Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.A.G.B.) : proposition d'un représentant de la commune.

Patrick SAILLARD rappelle que l'article 1650 A du code général des impôts dispose que les EPCI à fiscalité professionnelle unique ont la possibilité de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Celle-ci se substitue aux commissions communales des impôts directs (CCID) de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Ayant un rôle consultatif, elle donne

notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale. Cette dernière la tient également informée des modifications de valeur locative des établissements évalués selon la méthode comptable. La loi de finances rectificative pour 2010, instituant la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, rend obligatoire la constitution de cette CIID (article 34).

La mise en place de cette commission par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon permettra d'exercer ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2012. Elle agira en lieu et place des C.C.I.D. des 59 communes de la C.A.G.B. sur un champ de compétences limité à la seule révision des valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels.

Elle sera composée du Président de la Communauté et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, choisis par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Communautaire, sur une liste de 40 personnes.

A la demande de la C.A.G.B., le Conseil municipal désigne Patrick SAILLARD pour figurer sur la liste des 40 personnes pouvant siéger à la C.I.I.D..

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

13. Accueil de loisirs été 2011 : bilan

Cet été, plus d'une centaine d'enfants ont été accueillis pendant les 8 semaines d'ouverture du centre de loisirs. Les thèmes choisis (en juillet : « le voyage » et en août « la découverte des continents ») par l'équipe d'animation ont été porteurs.

La fermeture du centre la dernière semaine avant la rentrée a permis le nettoyage des locaux et la préparation de la rentrée.

Le dynamisme de l'équipe a permis la présentation d'un spectacle de qualité apprécié par les parents présents.

14. Accueil de loisirs : tarif du repas périscolaire pour l'application des chèques CESU

Par délibération n° 2010-16-06 du 13 décembre le tarif applicable d'un repas a été fixé à 3.23 €.

Il y a lieu de réactualiser ce tarif.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le montant du repas pour toutes les formes d'accueil (périscolaire, mercredis, vacances ...) à 3.34 €, à compter du 1^{er} septembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

15. Inscriptions voyage A.N.C.V.

45 personnes participeront au séjour organisé par le C.C.A.S. à MONTGENEVRE (proche de BRIANCON) contre 23 en 2010.

Un premier bilan permet de constater des recettes pour une valeur de 15 228 € et des dépenses pour 15 504 €.

22 personnes non imposables ont pu bénéficier d'une aide de l'A.N.C.V. dans le cadre de l'action « séniors en vacances ». La commune participe au transport des personnes Saônoises non imposables.

16. Budget ludothèque

Il est demandé au Conseil municipal de verser la somme de 8 821.03 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour les activités de la ludothèque pour 2011 et d'autoriser M. le maire à signer les pièces correspondantes. (Les crédits correspondants ont été inscrits au compte 6558 du budget principal 2011).

Adopté à l'unanimité.

17. Décision de renouvellement du contrat C.E.J. 2011-2014

Dominique PEYRARD expose au Conseil municipal que le contrat « enfance – jeunesse » signé avec la C.A.F. peut être renouvelé pour le financement des actions intervenant à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Un dossier administratif important est à présenter à la C.A.F., retraçant les actions menées ces dernières années et présentant les projets sur les quatre années à venir. Actuellement la C.A.F. subventionne 40 % des activités périscolaire et accueil de loisirs.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- décider de poursuivre sa collaboration avec la C.A.F. pour toutes les actions « enfance-jeunesse » intervenant sur la commune.
- charger M. le Maire de transmettre les informations et documents relatifs au bilan des actions pendant la période 2006 – 2010 et aux projets d'actions pour les quatre prochaines années.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce renouvellement.

Adopté à l'unanimité.

18. Groupe scolaire : information

Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de finalisation. Il définira le cahier des charges qui sera présenté aux entreprises générales. La prochaine réunion aura lieu le mardi 6 septembre à 14 h.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

19. Travaux plateau sportif : information

Les travaux réalisés cet été suivent le planning fixé. Les tranches de démolition sont réalisées à 90%, et la préparation du terrassement du terrain de foot et du gymnase est terminé. Les travaux actuels sont la finition du plateformage, la réalisation du mur de soutènement après la pose de drains.

Sous autorisation de la mission C.S.P.S., le chantier a été arrêté du mardi 20 au jeudi 22 août en raison de l'intrusion illégale de gens du voyage.

Dans un souci de sécurité il est rappelé que le chantier est interdit au public, mais une visite sera proposée.

20. Travaux d'été dans les bâtiments communaux : information

Cet été, les agents des services techniques ont rénové, à l'école maternelle, une salle de classe et le couloir. Les travaux de rénovation complets de la maternelle seront terminés l'an prochain.

Sur le site de la mairie, l'ancienne salle des professeurs a été rénovée et transformée en bureau pour le service urbanisme.

Le conseil municipal complimente la polyvalence des agents qui permet l'entretien du patrimoine communal à moindre coût.

21. Proposition de règlementation de la circulation des véhicules à moteur dans le marais

Philippe LANTUEJOL expose aux membres du Conseil municipal que l'ouverture de chemins de randonnée dans le marais de Saône nécessite une règlementation de leur usage dans ce milieu particulièrement sensible.

En mars 2011 le Conseil municipal a émis un avis favorable aux propositions de sentiers et boucles de valorisation par le Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre du schéma de valorisation 2009/2013. Le Conseil municipal de Saône a demandé que la règlementation de la circulation des véhicules à moteur sur les chemins carrossables du marais soient précisés et fassent l'objet d'une concertation et d'une rédaction parfaitement identique entre les communes concernées par ces sentiers avant validation.

Le Syndicat du Marais de Saône propose d'interdire de façon permanente la circulation des véhicules à moteur sur les voies ou portions concernées par les tracés de sentiers de randonnée pédestre. Cette interdiction a été validée par les communes de MORRE et MONTFAUCON.

Cette disposition est prise afin de préserver les espaces naturels, les habitats et espèces, la tranquillité publique des chemins de découverte, la préservation des sites et des paysages, l'intégrité des zones humides et la mise en valeur à des fins écologiques.

En revanche ces dispositions ne s'appliquent pas aux propriétaires riverains pour accéder à leurs propriétés et à leurs ayants droits, aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion ou d'entretien des espaces naturels ou aux véhicules à moteurs utilisés pour assurer une mission de service public.

Il est donc proposé d'interdire de façon permanente la circulation des véhicules à moteur sur les voies ou portions suivantes :

- 1 – chemin vicinal dit de la voie romaine, du Petit Saône en direction de la Couvre (parcelle AI 29 à parcelle ZE 86)
- 2 - chemin rural des Grand terreaux (parcelle ZE 102 à parcelle ZF 62)
- 3 - chemin rural de la Verne (parcelle ZE 48 à parcelle ZE 318)
- 4 – chemin rural de l'Espace du Marais au GR 595 (parcelle ZE 41 à parcelle ZE 107)
- 5 – chemin « Martin » (parcelle AK 123 à parcelle ZE 117)

Le Syndicat du Marais de Saône prendra en charge la signalétique.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter de faire interdire la circulation aux véhicules à moteur sur les voies désignées et dans les conditions rédigées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Adopté à l'unanimité.

22. Travaux d'abattage d'arbres et de mise en sécurité de l'aérodrome : convention pour parcelle la Vaire

Le Syndicat de l'aérodrome de Besançon – La Vèze prévoit de couper des arbres sur la propriété de la commune de Saône, cadastrée ZE0223 lieudit La Vaire. Cette exploitation a pour but de sécuriser les abords de la piste de l'aérodrome en respectant les prescriptions aéronautiques de la Direction Générale de l'Aviation Civile. L'emprise du cône de sécurité concerne ainsi 3 ha 06 a 24 ca.

L'indemnisation versée à la commune sera de 3 900 €. Les bois de cette parcelle ne sont estimés qu'à 2 440 € et cette intervention permettra le déboisement d'une partie du marais. Le Syndicat de l'aérodrome travaille en relation avec le Syndicat du marais de Saône afin de respecter ces zones sensibles.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter les interventions du Syndicat de l'Aérodrome dans le cadre d'une convention qui prend en charge et règle les indemnités et frais liés à cette exploitation.
- d'accepter les termes de la convention d'indemnisation amiable avec le Syndicat de l'Aérodrome,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout acte relatif à cette opération.

Adopté par 15 voix pour, 2 abstentions (Benoit HUFSCMITT ; PRAOM Christian).

COMMISSION URBANISME

23. Etat des demandes d'urbanisme

Commission urbanisme du 22 juillet 2011 :

DP DEPOT	DEFRASNE Jean-Marie CARBILLET Stani CHEVE Didier REGAZZONI Philippe	3 rue Chopin 11 rue de la Fontaine 8 rue de la Paix 24 rue des Tilleuls	Ouverture d'une fenêtre Clôture + poulailler Réfection toiture Pose d'un velux		02553211C0038 02553211C0039 02553211C0040 02553211C0041
DP DECISION	BERNARD Philippe FAGAUT Ludovic NICOLAS Pascal SAVONET Jean ACS HOLDING MONNOT Emmanuel CABINET BENOIT PETITJEAN Marcel MARECHAL Cyril	18 rue des Frères Maire 10 rue Louis Pergaud 21 rue des Perrières 8 rue du Clousey Rue de l'Industrie 1 B rue de la Mairie 7 rue du Château 5 rue Louis Pergaud	Terrasse Pose bardage sur abri Pergola Remplacement clôture Création d'un lot à bâtir Bardage 1 façade Garage Garage	Tacite Tacite Tacite Accordé Accordé Tacite Accordé Accordé	02553211C0030 02553211C0031 02553211C0032 02553211C0034 02553211C0035 02553211C0033 02553211C0036 02553211C0037
PC DEPOT	RENAUDE Régis BATILDE Fabienne	2 impasse du Chateau 2 route de Gennes	Garage Véranda		02553211C0015 02553211C0016
PC DECISION	AKERYS PROMOTION BOURON Stéphane PAGET Rachel OGA José TSAGALOS Luc	Avenue de la Gare 19 rue de la Fontaine 8 rue de la Fontaine 13 avenue de la Gare	Construction de 24 logements collectifs et 11 maisons individuelles Terrasse Dans bâti existant : aménagement 2 logements locatifs + 1 logement à but de résidence principale CN (3 logements)	Accordé Accordé Refusé Accordé	02553210C0036 02553211C0013 02553211C0014 02553211C0009
PC MODIF DEPOT	BOURQUIN Stéphane	3 B rue de la Glacière	Modifications		02553210C0022(1)
CU DECISION	SCP MARCONOT SCP PASQUIER- BOICHARD-VIENNET SCP RACLE et COLIN SCP ZIMMERMANN et BRUCHON SCP MARCONOT SCP JOUBERT- CUSENIER- VOURRON SCP MARCONOT- CLEMENT	16 rue de la Fontaine 12-14 Grande Rue La Louvière 2 B route de Gennes 8 rue de la Cassotte 16 rue des Thuyas La Grange Fauconnière	Simple information Simple information Simple information Simple information Simple information Simple information Simple information		02553211C0024 02553211C0025 02553211C0026 02553211C0027 02553211C0028 02553211C0029 02553211C0030

Nom des vendeurs			
DIA	Me BOCQUENET	12 rue de la Corvée	DEYA Jean-Marie

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2010

Le rapport fourni par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue indique que le réseau de distribution est globalement de bonne qualité. Il indique toutefois que le rendement du réseau est de 72.6 %, compte-tenu des fuites inévitables.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ paiera en 2011, entre 280.84 € et 286.16 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2011, toutes taxes comprises).

Sur ces montants, 52 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 31 % à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 17 %. L'ensemble des données de ce présent rapport est consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité.

25. Travaux rue de la Fontaine : information

Les travaux d'assainissement et d'eau potable, rue de la Fontaine, ont repris le 29/08/2011 et se déroulent sans difficulté. Les différentes conventions relatives à ce chantier ont été signées avec les riverains concernés.

26. Nouvelle organisation du service urbanisme : information

Le service urbanisme a été réorganisé afin d'améliorer l'accueil du public.

Son installation est désormais au rez-de-chaussée de la mairie.

L'accueil se fait sur rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Le service peut être contacté soit par téléphone au 03.81.55.47.61, soit par messagerie à l'adresse suivante : urbanisme@saone.fr

Sur le site de la commune www.saone.fr, il est possible de télécharger différents documents d'urbanisme, de consulter le P.O.S., d'accéder au site Géoportail et de consulter les servitudes d'utilité publique.

Sophie ALBERTON bénéficiant d'un congé pour une durée d'un an, est remplacée par Sandrine CARBILLET.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

27. Rattachement d'une délibération en juin pour demande de subvention chaufferie bois (C.G., ADEME, FEDER)

Par délibération n° 2010-10-04, du 19 octobre 2010 le Conseil municipal a autorisé le maire à solliciter les aides financières pour la réalisation d'un complexe sportif comprenant la création d'une chaufferie bois,

Une délibération de demande de subvention a été prise comme suit :

Vu la délibération n° 2010-10-04, du 19 octobre 2010 ;

Après avoir lancé un marché de travaux pour ce projet, M. le Maire fait connaître aux membres du Conseil municipal le plan de financement de la chaufferie bois dont le montant H.T. est estimé à 400 000 €, soit 478 400 € T.T.C..

Subvention Conseil général	66 500 €
ADEME	66 500 €
FEDER	80 000 €
Emprunt	265 400 €

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le montage de l'opération ainsi présenté,
- sollicite l'aide financière du Conseil général,
- sollicite l'aide financière de l'ADEME,
- sollicite l'aide financière du FEDER,
- s'engage à prendre en charge le financement de la part résiduelle même si toutes les subventions sollicitées n'étaient pas obtenues,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention des décisions attributives de subventions

28. Dates à retenir

- | | | |
|---------------------|---------------------|-----------|
| • Conseil municipal | mercredi 5 octobre | à 20 h 00 |
| • Conseil municipal | mercredi 9 novembre | à 20 h 00 |
| • Conseil municipal | jeudi 8 décembre | à 20 h 00 |

A l'issue de la séance et pour remercier de leur participation à son mariage, Alexis JACOB convie les membres du Conseil à une collation.

La séance est levée à 22 h 20.

Le Maire,
Alain VIENNET

Le rapporteur,
Régis RENAUDE

